



Délais de prévenance en période d'essai

Par **Tanya**, le **26/06/2023** à **07:17**

Bonjour,

Je souhaite avoir un conseil suite à une rupture de la période d'essai faite par l'employeur.

Ma période d'essai pour un CDI devait se terminer le 7 juin, mon employeur a mis fin à la période d'essai le 26 mai par un courrier qu'il m'a fait signer sur place et ma demander de ne plus revenir dans l'entreprise. Sur la lettre qu'il m'a fait signer, il est précisé que le dernier jour travaillé serait le 7 juin, alors que mon employeur m'a ordonné oralement de ne plus revenir.

Mon solde de tous compte et les papiers complémentaire ne sont toujours pas disponibles malgré plusieurs relance par mail et téléphone dont on m'a assuré que cela aller bientôt être fait.

Ont m'a parler d'un délais de prévenance. Est ce que cela s'applique sur une période d'essai ?

Quelles démarches dois je faire ?

Comment récupérer mon solde de tous compte et à quelles indemnités ai-je droits ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Bonne journée.